

Syndicat Mixte Centre Ardèche

Compte-rendu du Comité Syndical du 20 décembre 2017 à St Sauveur de Montagut

Etaient présents :

ADRIEN Eliane, BAPTISTE Hélène, BERNARD Jean-Paul, BERNARD Jérôme, BLANC Amédée, CHOSSON Jacky, CLAIR Denis, CIMAZ Michel, CIVAT Jean-Louis, COIRATON Emmanuel, COUTURIER Dominique, DUHOO Olivier, FINIELS Martine, GEMO Michel, GIROT Thierry, JULIEN René, MALET-TORRES Nathalie, MERCHAT Jacques, MOREL Brigitte, PRIEZ Patrick, SALLIER Alain, SERRE Denis, VALLON Jean-Paul, VIALATTE Francis, Michel VILLEMAGNE, VEYREINC François, VIVAT Yann.

Pouvoirs :

Jean-Luc BOULON à Thierry GIROT, Noël BOUVERAT à Nathalie MALET-TORRES, Véronique CHAIZE à François VEYREINC, Gilles QUATREMERE à Yann VIVAT.

Etaient excusés :

CHABAL Jacques, FAYARD Raymond, NAUDOT Olivier, RIVAT Lucien.

1. Elections :

• Election du Président

Monsieur Michel CIMAZ, doyen de l'Assemblée, est désigné secrétaire de séance. Il ouvre la séance en rappelant l'historique du Syndicat mixte (SIDCA, SMEOV, SyMCA). Il souligne l'entente et la bonne ambiance de travail de l'équipe politique tout au long de ces années et remercie Yves Chastan et Jacques Chabal qui ont présidé alternativement. Il souhaite que le travail continue dans ce sens.

Monsieur Michel CIMAZ procède à l'appel des candidatures à la présidence du SyMCA.

Messieurs Jacques Merchat et Thierry Girot sont candidats. Ils présentent leur candidature.

Le Comité syndical procède au vote à bulletin secret. Michel Cimaz appelle Yann Vivat, Dominique Couturier et Brigitte Morel pour tenir le bureau de vote.

Résultat de l'élection du Président :

- **Monsieur Jacques Merchat, ayant obtenu 17 voix au premier tour, contre 9 voix à Thierry Girot, est proclamé Président du Syndicat Mixte Centre Ardèche, et est immédiatement installé.**

Jacques Merchat remercie l'assemblée pour son élection. Il rappelle la construction de l'intercommunalité en Centre Ardèche.

• Détermination du nombre de vice-présidences du Syndicat Mixte Centre Ardèche

Le Président présente le projet de délibération. Il explique que la modification des statuts du SyMCA porte notamment sur la représentativité des intercommunalités qui le composent, et que l'article 6 précise la composition du Bureau syndical. Les statuts fixent le nombre de vice-présidences à 1 minimum obligatoire à 5 maximum. Il convient donc que le Comité syndical fixe ce nombre.

Il est proposé de fixer le nombre de vice-présidences à 5.

- **Les membres du Comité Syndical approuvent cette proposition à l'unanimité et fixent le nombre de vice-présidences à 5.**

• **Elections des Vice-Présidents**

Le Président présente le projet de délibération et propose la représentation suivante :

- 4 Vice-Présidents en charge de l'animation et du portage du projet SCoT Centre Ardèche sur 4 secteurs :
 - ① Basse Vallée de l'Eyrieux-Pays de Vernoux
 - ② Bassin Ouvèze Payre
 - ③ Val'Eyrieux
 - ④ Pays de Lamastre
- Un 5^{ème} Vice-Président en charge de « Leader Ardèche³» pour le Centre Ardèche.

Vu la délibération précédente portant à 5 le nombre de vice-présidences, le Président propose d'élire les 5 Vice-Président(e)s.

1^{ère} vice-présidence :

Le Président présente la candidature de Monsieur Jacky CHOSSON à la 1^{ère} vice-présidence rappelant qu'il aura en charge le volet SCoT sur le territoire du Pays de Lamastre.

Il procède à l'appel des candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat à la 1^{ère} vice-présidence.

Jacky Chosson présente sa candidature. Il rappelle son parcours au sein du Centre Ardèche et son engagement pour le SCoT.

- **Le Comité syndical élit à l'unanimité à la 1^{ère} vice-présidence du SyMCA Jacky Chosson, qui est immédiatement installé.**

2^{ème} vice-présidence :

Le Président présente la candidature de Madame Brigitte MOREL à la 2^{ème} vice-présidence. Elle aura en charge le volet SCoT sur le territoire de Val'Eyrieux.

Le Président procède à l'appel des candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat à la 2^{ème} vice-présidence.

Brigitte Morel présente sa candidature. Elle rappelle sa participation active au Copil SCoT en tant que déléguée de Val'Eyrieux, et son travail auprès de Jacques Merchat et Jacky Chosson.

Thierry Girot explique qu'il avait exprimé son souhait de présenter sa candidature à une vice-présidence. Soutenu par une majorité à Val'Eyrieux, il estimait cette candidature légitime. Or, ne souhaitant pas créer des tensions, il a décidé de retirer sa candidature. Il remercie l'équipe technique pour le travail accompli et souhaite bonne chance à ses amis élus pour la suite. Il quitte la séance.

Jacques Merchat rappelle les règles que le SyMCA s'est fixées en matière de représentativité. Des arbitrages ont dû être faits pour que chaque secteur du Centre Ardèche soit équitablement représenté au sein de l'exécutif. Il a été également attentif à une bonne représentation politique et une parité homme-femme. Il remercie Thierry Girot pour son travail.

- **Le Comité syndical élit à l'unanimité à la 2^{ème} vice-présidence du SyMCA Brigitte Morel, qui est immédiatement installée.**

Jacky Chosson salue l'arrivée de Brigitte Morel, et remercie Thierry Girot pour son travail.

3^{ème} vice-présidence :

Le Président présente la candidature de Madame Nathalie Malet-Torres à la 3^{ème} vice-présidence. Elle aura en charge le volet SCoT sur le territoire de la Vallée de l'Eyrieux et du Pays de Vernoux.

Le Président procède à l'appel des candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat à la 3^{ème} vice-présidence.

Nathalie Malet-Torres présente sa candidature. Elle rappelle son engagement sur le territoire depuis son arrivée en 2002. Elle a participé au « groupe RH » du SyMCA ces derniers mois et souligne la période très dure vécue par les membres de l'équipe, dont elle salue le travail.

- **Le Comité syndical élit à l'unanimité à la 3^{ème} vice-présidence du SyMCA Nathalie Malet-Torres, qui est immédiatement installée.**

4^{ème} vice-présidence :

Le Président présente la candidature de Monsieur François Veyreinc à la 4^{ème} vice-présidence. Il aura en charge le volet SCoT sur le territoire du bassin Ouvèze-Payre

Le Président procède à l'appel des candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat à la 4^{ème} vice-présidence.

François Veyreinc présente sa candidature. Il rappelle qu'il a lui-même présidé quelque temps le SIDCA, et qu'il est engagé depuis de longues années sur la commune de Lyas, la Communauté de Communes Privas Rhône-Vallée qu'il a présidée, et au sein des différents dispositifs portés par le Syndicat mixte.

- **Le Comité syndical élit à l'unanimité à la 4^{ème} vice-présidence du SyMCA François Veyreinc, qui est immédiatement installé.**

5^{ème} vice-présidence :

Le Président présente la candidature de Monsieur Alain Sallier à la 5^{ème} vice-présidence pour représenter le SyMCA au programme LEADER Ardèche³.

Le Président procède à l'appel des candidatures. Il n'y a pas d'autre candidat.

Alain Sallier présente sa candidature. Il rappelle le programme LEADER Ardèche³, son fonctionnement, et l'importance d'une représentation active du SyMCA au sein du GAL. Il détaille son implication à ce poste.

- **Le Comité syndical élit à l'unanimité à la 5^{ème} vice-présidence du SyMCA Alain Sallier, qui est immédiatement installé.**

• Election des 12 membres du Bureau Syndical

Le Président Jacques Merchat rappelle que l'article 6 des statuts modifiés du SyMCA précise la composition du Bureau syndical et porte le nombre de membres à 12. Le Président et les 5 Vice-Président(e)s sont membres de droit du Bureau. Il doit donc être procédé à la désignation des 6 membres du Bureau restants.

Après échanges avec la salle, le Président propose les 6 candidatures suivantes : **Mesdames Martine Finiels** et **Véronique Chaize**, **Messieurs Gilles Quatremère**, **Dominique Couturier**, **Patrick PRIEZ**, et **Raymond Fayard**.

- **Le Comité syndical élit à l'unanimité les 6 candidats susnommés. Ils sont proclamés « membres du Bureau » du Syndicat Mixte Centre Ardèche et sont immédiatement installés.**

Les 12 membres constituant le Bureau Syndical sont :			
- Jacques Merchat	Président	- Véronique Chaize	Membre du Bureau
- Jacky Chosson	1 ^{er} Vice-président	- Dominique Couturier	Membre du Bureau
- Nathalie Malet-Torres	2 ^{ème} Vice-présidente	- Raymond Fayard	Membre du Bureau
- Brigitte Morel	3 ^{ème} Vice-présidente	- Martine Finiels	Membre du Bureau
- François Veyreinc	4 ^{ème} Vice-président	- Gilles Quatremère	Membre du Bureau
- Alain Sallier	5 ^{ème} Vice-président	- Patrick Priez	Membre du Bureau

Le Président explique qu'il souhaite que ce nouveau Bureau de 12 membres fasse partie intégrante du Comité de pilotage du SCoT. Toutefois, le Comité de pilotage du SCoT reste ouvert à tous ceux qui voudraient s'en rapprocher.

- **Désignation des 6 délégués au programme Leader (3 titulaires, 3 suppléants)**

Alain Sallier rappelle les 7 axes stratégiques du programme LEADER Ardèche³ et l'organisation de la gouvernance (voir détail du projet de délibération).

Il rappelle le rôle qu'il a tenu au Syndicat Mixte : CDRA, CDDRA, PNR, Leader, etc. et ce qu'il en a retiré tant avec les élus du territoire qu'avec l'équipe technique. Il a répondu favorablement à Jacques Merchat qui lui a demandé de poursuivre sa mission au sein de Leader pour représenter le SyMCA au poste de Vice-président.

Considérant la mise en place de la nouvelle gouvernance du Syndicat mixte Centre Ardèche, il est proposé de désigner les 6 délégués SyMCA (3 titulaires, 3 suppléants) au Comité de programmation du GAL Ardèche³ (LEADER), au titre du Collège Public.

Après échanges avec la salle, les 6 candidats proposés sont :

- 3 Membres titulaires : Elu généraliste : Roland Roucaute, Elu agricole : Alain Sallier, Elu urbanisme : Dominique Couturier.
- 3 Membres suppléants: Elu généraliste : Jacques Merchat, Elu agricole : Jean-Luc Boulon, Elu urbanisme : Patrick Priez.

Parmi les 3 membres titulaires, Alain Sallier est proposé Vice-président LEADER pour le Centre Ardèche pour :

- siéger au Comité de pilotage du service unifié LEADER,
- siéger à la Commission mixte d'articulation Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche - Syndicat Mixte du pays Ardèche Méridionale – Syndicat Mixte Centre Ardèche,
- siéger au sein de l'exécutif du GAL Ardèche³.

➤ **Le Comité syndical élit à l'unanimité les 6 délégués LEADER susnommés. Ils sont immédiatement installés.**

Les 6 délégués LEADER sont :	
3 Membres titulaires :	3 Membres suppléants:
Elu généraliste : Roland Roucaute	Elu généraliste : Jacques Merchat
Elu agricole : Alain Sallier	Elu agricole : Jean-Luc Boulon
Elu urbanisme : Dominique Couturier	Elu urbanisme : Patrick Priez

- **Délégation d'attribution au Bureau Syndical**

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités territoriales, le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver une délégation générale d'attributions au Bureau à l'exception des matières qui ne peuvent l'être, soit :

- Du vote du budget, de l'institution ou de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du Code général des collectivités territoriales ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, fonctionnement et de durée de l'établissement ;
- De l'adhésion à un autre établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

➤ **Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la délégation générale d'attributions au Bureau du SyMCA.**

- **Indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents**

Jacques Merchat rappelle que le Président et les Vice-Président(e)s du Syndicat Mixte Centre Ardèche peuvent percevoir des indemnités de fonction. Il s'agit d'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T. art. L.5211.12, 5211-4, L 5212.1 et L 5711.1) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la strate de référence, soit pour le Syndicat Mixte Centre Ardèche, de 50 000 à 99 000 habitants.

Jacques Merchat propose que le montant des indemnités soit porté à 60% du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **Approuvent la proposition ;**
- **Fixent l'indemnité du Président du SYMCA, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 60 % maximum de 29.53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, strate de référence 50 000 à 99 000 habitants ;**
- **Fixent l'indemnité des Vice-Président(e)s du SYMCA, pour l'exercice de leurs fonctions à raison 60 % maximum de 11.81% de l'indice brut terminal de la fonction publique, strate de référence 50 000 à 99 000 habitants ;**
- **Fixent la périodicité de versement au semestre.**

2. Autres délibérations :

Ressources Humaines

- **Renouvellement du contrat de travail de Valentin Rabier**

En préambule, Jacques Merchat rappelle que les contrats de travail d'Amélie Ravel et Antoine Baranne arrivent à échéance le 31 décembre 2017, et qu'ils ne seront pas renouvelés. Il remercie leur travail.

Le contrat de travail de Valentin Rabier, chargé de mission du Schéma de Cohérence Territoriale du SYMCA arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Le Président propose de renouveler son contrat de travail pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Ses principales missions sont :

- Assister la Direction dans la procédure d'élaboration du SCoT ;
- Préparer, animer et formaliser les travaux des instances d'élaboration ;
- Participer à la rédaction des différents documents du SCoT ;
- Assurer le lien entre les différents acteurs associés à l'élaboration du SCoT ;
- Accompagner les démarches d'urbanisme des communes (instruction des demandes de dérogation, assistance à l'élaboration des PLU, formulation des avis au titre de PPA, réunions d'information dans les communes...) ;
- En charge de volets thématiques : à définir au fil de la procédure et en lien avec l'équipe ;
- Participer à la mobilisation et la concertation des collectivités, partenaires et habitants du territoire.

- **Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le renouvellement du contrat de travail de Valentin Rabier pour une durée 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019.**

- **Ordre de mission déplacements 2017 d'Anne-Sophie Daudon – Chargée de mission INITIACTIVE 26.07**

Le Président informe qu'Anne-Sophie DAUDON a été recrutée en remplacement d'un agent en congé maternité. Dans le cadre de sa mission, la chargée de mission d'Initiative est amenée à se déplacer sur le territoire du Syndicat Mixte et sur le territoire national.

Le présent ordre de mission prend effet à la date d'embauche de la chargée de mission, soit le 9 novembre 2017, et jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Président précise que ces missions nécessitent de laisser les véhicules en parking payant et propose aux membres du Comité Syndical de prendre en compte ces frais annexes.

La résidence administrative est à St Laurent du Pape.

- **Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité et autorisent le Président :**

- **À établir un ordre de mission permanent pour la chargée de mission Initiative au titre de l'année 2017 ;**
- **À rembourser le coût des places de parking s'y rapportant ;**
- **À signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette action.**

Jacques Merchat profite de ce point à l'ordre du jour pour annoncer la naissance, le 23 novembre dernier, du fils de Nathalie Grivolat, Marius. Il précise par ailleurs qu'à son retour de congé maternité, Nathalie Grivolat devrait rejoindre l'équipe de la CAPCA, son poste étant transféré à l'agglomération de Privas.

- **Déplacements du personnel du SYMCA - ordre de mission permanent année 2018**

Le Président présente le projet de délibération et précise que dans le cadre de leur mission, les chargés de mission et l'assistante administrative sont amenés à se déplacer sur le territoire du Syndicat Mixte et sur le territoire national. Le Président précise que ces missions nécessitent de laisser les véhicules en parking payant et propose aux membres du Comité Syndical de prendre en compte ces frais annexes.

Il est rappelé que l'ensemble des postes sont en résidence administrative à St Laurent du Pape.

- **Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité et autorisent le Président :**

- **À établir un ordre de mission permanent pour les chargés de mission et l'assistante administrative du Syndicat mixte au titre de l'année 2018. Les personnes concernées sont : Christine Maisonneuve, Anne-Sophie Daudon, Béatrice Frasson-Marin, Nathalie Grivolat et Valentin Rabier.**
- **À rembourser le coût des places de parking s'y rapportant.**
- **À signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette action.**

- **Délibération autorisant le recrutement d'agents non-titulaires pour le remplacement d'agents sur un emploi permanent : congés maladie, maternité/adoption, annuels, parental ou présence parentale...**

Le Président présente le projet de délibération et précise que considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, et ce pour la durée de l'absence de l'agent.

Dans ce cas, le Président sera chargé :

- De la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

- **Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité et autorisent le Président :**
 - **À recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles pour faire face à un besoin dans le cadre de l'article 3-1 : remplacement d'agents sur un emploi permanent : congés maladie, maternité/adoption, annuels, parental ou présence parentale ; et ce pour la durée de l'absence de l'agent à remplacer le cas échéant ;**
 - **À signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette action.**
- **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Président présente le projet de délibération et précise que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois).

Le Président sera chargé :

- de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,
 - de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- **Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité cette proposition et autorisent le Président :**
 - **À recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur les grades suivants : adjoint administratif 2^e classe, rédacteur, attaché, dans les conditions fixées par l'article 3 – 1^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;**
 - **À signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette action.**

3. Questions diverses

Le Président Jacques Merchat remercie les élus et l'ensemble du personnel pour leur travail au sein du Syndicat. Il rappelle que plusieurs agents ont vu leur contrat de travail se terminer. Il précise que si une majorité a retrouvé un poste ou une formation, une salariée demeure encore en recherche d'emploi.

Le Président Jacques Merchat annonce que suite à l'appel à candidature en vue du recrutement d'un(e) **directeur(trice) du SyMCA-Chef(fe) de projet SCOT**, 7 candidatures ont été reçues à ce jour, dont 3 correspondent au profil de poste recherché. Ils seront reçus en entretien la première semaine de janvier, espérant une embauche au 1^{er} mars au plus tard.

Le Président Jacques Merchat informe qu'un **déménagement des locaux du SyMCA** est envisagé au cours du 1^{er} semestre 2018. En effet, les locaux sont à présent trop grands pour l'équipe réduite. Le bail avec la mairie de St Laurent du Pape pour le Château du Bousquet arrivera à échéance au 31 décembre 2017, mais un avenant au bail est possible jusqu'au déménagement.

Plusieurs pistes sont à la réflexion, notamment des contacts sont en cours avec les Inforoutes pour partager des locaux sur Le Pouzin.

Le Président souhaite que les **comités syndicaux** continuent à se tenir dans la vallée de l'Eyrieux (lieu central) et de préférence le jeudi. Il propose que, dans la mesure du possible, le **Bureau** se réunisse la semaine précédente pour préparer le Comité syndical.

Jacques Merchat fait un **point d'avancement sur le SCOT** ; finalisation du diagnostic, restitutions territoriales etc.